

SOMMAIRE

1.	NOTE LIMINAIRE ET CONTEXTE DE L'OPERATION	3
2.	VOIRIE.....	3
3.	RESEAU D'ASSAINISSEMENT EN EAUX USEES.....	5
4.	RESEAU EAUX PLUVIALES & OUVRAGES HYDRAULIQUES	5
5.	RESEAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE (AEP)	7
6.	RESEAUX EN ALIMENTATION ELECTRIQUE & GAZ	7
7.	RESEAU TELECOMMUNICATION	8
8.	RESEAU ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	8

AFFAIRE : VILLAGE PROVENCAL – ZAC DE LA DURANNE – ALTAREA COGEDIM – COMMUNE D'AIX EN PROVENCE									
N° AFF.	PHASE	EMETTEUR	DATE	TITRE	IND A	IND B	IND C	IND D	IND E
19-XXXX	PC	FP	28/02/2019	PGTX					

1. NOTE LIMINAIRE ET CONTEXTE DE L'OPERATION

Le présent document présente les conditions prévues pour la desserte viaire et les raccordements aux réseaux divers nécessaires à la bonne et complète viabilité de l'opération.

Il est à noter que les voiries de desserte internes, ainsi que les réseaux divers associés à créer dans le cadre des viabilités de l'opération seront prévus conformément aux réglementations en vigueur et aux dispositions constructives édictées par les Services Techniques Communaux, concessionnaires ou gestionnaires des réseaux.

L'opération est située sur la Commune d'Aix en Provence, ZAC du Parc de la Duranne, rue Léon FOUCAULT.

Le terrain est classé au sens du cadastre en section KC.

Les parcelles constituant l'assiette foncière sont actuellement partiellement bâties.

L'opération est conçue en tenant compte des viabilités existantes au contact du site, toutefois, il est important de considérer que l'opération s'intègre dans un aménagement d'ensemble lequel comprendra :

- **La création d'un espace public piéton central valorisant les lieux.**
- **La création d'une voirie primaire périphérique y compris ses réseaux divers futurs permettant le maillage routier entre l'avenue François ARAGO et la rue Isaac NEWTON au travers notamment de la rue Leon FOUCAULT à élargir d'une part et d'une continuité viaire à développer en limite « nord » du site d'autre part.**

2. VOIRIE

2.01 – Accès à l'opération

L'accès à l'opération s'effectuera principalement depuis l'Avenue François ARAGO, puis par la rue Léon FOUCAULT.

Les raccordements aux infrastructures publiques existantes seront réalisés avec rayons de giration adaptés à la géométrie des lieux et à l'évolution des services de secours, de prévention et de ramassage des ordures ménagères.

A partir de ces accès et au titre du présent programme de travaux, il sera réalisé un ensemble de voiries de desserte interne permettant l'accès aux niveaux de parkings en sous-sols.

Cet ensemble de voie de desserte interne sera complété par des cheminements piétonniers continus permettant de desservir les constructions.

AFFAIRE : VILLAGE PROVENCAL – ZAC DE LA DURANNE – ALTAREA COGEDIM – COMMUNE D'AIX EN PROVENCE									
N° AFF.	PHASE	EMETTEUR	DATE	TITRE	IND A	IND B	IND C	IND D	IND E
19-XXXX	PC	FP	28/02/2019	PGTX					

2.02 – Profils en travers type

La voie de desserte interne présentera les dispositions constructives et dimensions déclinées ci-après et permettant l'évolution des véhicules à vitesse réduite, à savoir :

- Emprise totale : variable selon cas.
- Chaussée double sens à vitesse réduite : largeur 5,00 m.
- Trottoir unilatéral : 1,50 m minimum
- Cheminement piétonnier : largeur 2,00 m.

2.03 – Constitution de chaussées

La voie de desserte interne sera constituée comme suit, sachant que les constitutions indicatives mentionnées ci-dessus ainsi que les éventuelles couches de forme nécessaires pourront être optimisées en fonction de la nature des sols rencontrés au droit des emprises concernées, ce après justification géotechnique.

Chaussée

Constitution de la chaussée :

- fondation en GNT 0/31⁵ ép : 0,30 m
- base en GNT 0/20 ép : 0,15 m
- enrobé 0/10 ép : 0,05 m

Constitution de stationnement :

- fondation/base en GNT 0/31⁵ ép : 0,45 m
- enrobé 0/10 ép : 0,05 m

Constitution de trottoir :

- fondation en GNT 0/31⁵ ép : 0,35 m
- enrobé 0/6 coloré ép : 0,04 m

Bordure type T2, A2, caniveau CS2 et Bordurette P1, en béton gris préfabriqué.

Pour les passages piétons, en traversée de chaussée, le fil d'eau des bordures (ressaut) sera réglé à zéro (PMR) au niveau du raccordement chaussée/trottoir.

AFFAIRE : VILLAGE PROVENCAL – ZAC DE LA DURANNE – ALTAREA COGEDIM – COMMUNE D'AIX EN PROVENCE									
N° AFF.	PHASE	EMETTEUR	DATE	TITRE	IND A	IND B	IND C	IND D	IND E
19-XXXX	PC	FP	28/02/2019	PGTX					

3. RESEAU D'ASSAINISSEMENT EN EAUX USEES

On note l'existence d'un réseau public DN 200 mm gravitaire, situé sous la rue Léon FOUCAULT puis cheminant en limite nord du terrain pour rejoindre une station de refoulement publique existante en aval.

Au titre de l'opération et en coordination avec les Services de Eaux du Pays d'Aix (R.E.P.A), un ensemble de conduites gravitaires DN 200 mm sera réalisé sous les voies de desserte interne à créer et raccordé sur l'exutoire identifié rue Léon FOUCAULT.

Les branchements seront réalisés en DN 160 mm pour les collectifs et DN 125 pour les villas.

Il sera construit aux emplacements définis, des regards de visite recouverts de tampons articulés et adaptés à la classe de trafic à supporter.

Chaque branchement sera raccordé par l'intermédiaire de tabouret à passage direct.

4. RESEAU EAUX PLUVIALES & OUVRAGES HYDRAULIQUES

L'opération fait l'objet parallèlement à la présente demande de Permis de Construire, d'un Dossier Déclaratif au sens du Code de l'Environnement rédigé par la société INGEROP.

En synthèse, ce dossier intègre les directives édictées par le Zonage Pluvial de la Commune d'Aix en Provence.

Ainsi et du fait de l'imperméabilisation nouvelle générée par l'opération, il convient de prévoir et d'apporter les mesures compensatoires nécessaires en matière de gestion des eaux pluviales visant à assurer et à garantir au minimum la neutralité du projet vis-à-vis de l'aval.

Les mesures compensatoires à adopter correspondent aux dispositions ci-après :

- Rétention calculée sur la base de 1200 m³ par hectare nouvellement imperméabilisé (Hai). On parle ici de surface aménagée.
- Régulation du débit de fuite à 10 l/s/hectare de terrain aménagé et permettant une vidange dont la durée reste inférieure à 48 heures.

Ainsi et en application des règles précitées au projet, il sera prévu la création d'un dispositif de rétention calculé comme suit, à ce stade, et sur la base du plan de masse de l'opération et de l'étude réalisée par la société INGEROP (Dossier DLE) :

- Volume de rétention global à créer : **1295 m³**.
- Débit de fuite global = **19.70 l/s**.

AFFAIRE : VILLAGE PROVENCAL – ZAC DE LA DURANNE – ALTAREA COGEDIM – COMMUNE D'AIX EN PROVENCE									
N° AFF.	PHASE	EMETTEUR	DATE	TITRE	IND A	IND B	IND C	IND D	IND E
19-XXXX	PC	FP	28/02/2019	PGTX					

Le volume de rétention global requis sera scindé en deux bassins distinct comme suit :

Bassin BR1

Volume utile : 1150 m³.

Débit de fuite : 17,5 l/s.

Ce bassin sera réalisé en Gros Œuvre, étanche et intégré à la construction des bâtiments et niveaux de sous-sol.

Compte tenu du nivellement de projet le niveau de Plus Hautes Eaux (N-PHE) devra être limité à la valeur maximale de 106,80 NGF pour une cote voirie au plus bas de 107,00 NGF.

Compte tenu de la surface mobilisable de 600 m² environ (y compris éléments de structure béton armé), le fond du bassin sera calé à la cote de 104,70 NGF.

L'évacuation du débit de fuite de 17,5 l/s sera assuré par une station de relevage constituée de deux pompes de débit unitaire de 63 m³/h avec fonctionnement par permutation cyclique. La surverse demeurera gravitaire avec rejet au réseau pluvial communal DN 900 mm existant sous la rue Leon FOUCAULT.

Bassin BR2

Volume utile : 145 m³.

Débit de fuite : 2,2 l/s.

Ce bassin sera réalisé en enterré en structure alvéolaire type caissons avec géomembrane d'étanchéité.

Ce procédé présentant un indice de vide de 95%, le volume réel à mettre en œuvre sera de 160 m³ pour un volume utile requis de 145 m³.

L'évacuation du débit de fuite de 2,2 l/s ainsi que la surverse sera assurée gravitairement avec rejet au réseau pluvial communal DN 900 mm existant sous la rue Leon FOUCAULT.

Dispositions constructives complémentaires

Les voies de desserte interne seront équipées d'un réseau de collecte des eaux pluviales spécifique et dédié avec avaloirs disposés aux points bas de nivellement.

Les réseaux seront équipés des différents regards de visite et de changement de direction recouverts de tampons articulés et adaptés à la classe de trafic à supporter.

AFFAIRE : VILLAGE PROVENCAL – ZAC DE LA DURANNE – ALTAREA COGEDIM – COMMUNE D'AIX EN PROVENCE									
N° AFF.	PHASE	EMETTEUR	DATE	TITRE	IND A	IND B	IND C	IND D	IND E
19-XXXX	PC	FP	28/02/2019	PGTX					

5. RESEAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE (AEP)

On note l'existence d'un réseau d'adduction en eau potable fonte DN 100 mm sous la rue Léon FOUCAULT.

On note également l'existence d'un poteau incendie DN 100 (60 m3/h) localisé à l'intersection formée par la rue Léon FOUCAULT et la rue Etienne LAMBERT.

Ainsi il est prévu de créer un réseau d'adduction en eau potable sous les futures voies de desserte interne avec maillage sur les réseaux existants précités.

Chaque immeuble collectif sera raccordé par un branchement avec regard pour compteur général.

Un Poteau Incendie complémentaire DN 100 mm (60 m3/h) sera implanté le long de la limite nord-est au droit de l'accès « Villas » et raccordé sur le réseau AEP existant à prolonger à cet effet et selon les prescriptions des services de prévention et de lutte contre l'incendie et de la Régie des Eaux du Pays d'Aix (R.E.P.A).

6. RESEAUX EN ALIMENTATION ELECTRIQUE & GAZ

L'infrastructure HTA / BTA existante est caractérisée notamment par l'existence d'un poste de transformation public localisé à l'intersection formée par la rue Léon FOUCAULT et la rue Etienne LAMBERT.

Depuis cet équipement, il sera prévu à ce stade de créer trois postes de distribution publique complémentaires à celui existant. Ces trois postes seront localisés en limite nord-est de l'opération et permettront d'assurer la desserte électrique Basse Tension (BTA) des différentes constructions.

Cette architecture des réseaux HTA / BTA sera validée en concertation avec les Services d'ENEDIS dans le cadre d'une étude exploratoire et d'une convention bipartite de desserte électrique à passer avec le pétitionnaire.

Dans cette hypothèse et à partir de cette source HTA renforcée par la création de trois nouveaux postes, des réseaux Basse Tension (BTA) seront créés sous les voies de desserte interne avec mise en place de coffrets de sectionnement type REMBT disposés en pied de chaque immeuble collectif et coffrets CCPI pour les villas, ce en concertation avec les Services d'ENEDIS et en fonction des puissances à souscrire.

Remarque : un réseau GAZ MPB PE est existant et situé au droit de la rue Léon FOUCAULT. L'opération est donc également raccordable à cette énergie.

AFFAIRE : VILLAGE PROVENCAL – ZAC DE LA DURANNE – ALTAREA COGEDIM – COMMUNE D'AIX EN PROVENCE									
N° AFF.	PHASE	EMETTEUR	DATE	TITRE	IND A	IND B	IND C	IND D	IND E
19-XXXX	PC	FP	28/02/2019	PGTX					

7. RESEAU TELECOMMUNICATION

A partir du réseau existant sous la rue Léon FOUCAULT, un réseau de conduite multitubulaire enterré, type 5 TP 42/45, sera développé sous les voies de desserte interne à créer avec chambres de tirage normalisées.

Chaque immeuble collectif sera raccordé par un branchement 3 TP 42/45 et 2 TP 42/45 pour les villas avec chambre de tirage associée.

8. RESEAU ECLAIRAGE EXTERIEUR

Les voies de desserte interne conserveront un caractère privé et seront en conséquence équipées d'un réseau d'éclairage extérieur spécifique et dédié.

Ce réseau et le mobilier d'éclairage extérieur conservera un caractère résidentiel avec une hauteur de feu de 4 m et équipé de lanterne à LED le long des voies et par des bornes lumineuses le long des cheminements isolés.

Le réseau d'alimentation sera souterrain. L'ensemble du réseau sera relié au réseau ENEDIS par l'intermédiaire d'une armoire de commande d'éclairage associée à une horloge programmable.

*** / ***

AFFAIRE : VILLAGE PROVENCAL – ZAC DE LA DURANNE – ALTAREA COGEDIM – COMMUNE D'AIX EN PROVENCE									
N° AFF.	PHASE	EMETTEUR	DATE	TITRE	IND A	IND B	IND C	IND D	IND E
19-XXXX	PC	FP	28/02/2019	PGTX					

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : zouaghi mélanie
Numéro / Voie : 2 rue lapierre
Code postal / Commune : 13100 aix en provence
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2018022001424TDP

Référence de l'exploitant : 1809045545.184601RDT04

N° d'affaire du déclarant : Duranne - go1f

Personne à contacter (déclarant) : mélanie zouaghi

Date de réception de la déclaration : 14/11/2018

Commune principale des travaux : 13080 AIX EN PROVENCE

Adresse des travaux prévus : La grande Duranne

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : GRDF-Direction Réseaux Méditerranée

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 68 AVENUE SAINT JEROME

Lieu-dit / BP : 5PA1

Code Postal / Commune : 13182 AIX EN PROVENCE CEDEX

Tél. : +33442378289 Fax : +33442378290

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 3.0 m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : LEBRETON PATRICE

Désignation du service : CTT MED

Tél : +33 442378289

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : LEBRETON PATRICE

Signature :

Date : 19/11/2018

Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 1